



## Quelques satisfactions... beaucoup de craintes

Nous avons fait le choix d'éditer ce modeste journal sur nos deniers personnels afin de vous rendre compte de notre action au sein du Conseil municipal.

Nous n'avons pas l'intention de créer une « *Feuille Jaune* », dont chacun sait le climat délétère qu'elle a pu installer, à coup d'intox, d'approximations et d'attaques personnelles, le tout sur un ton d'une violence inouïe. Et nous voyons déjà aujourd'hui les limites de cette stratégie démagogique : entre les promesses de campagne et la réalité de l'exercice des responsabilités, l'équipe actuelle est en passe de faire le grand écart.

Si nous avons des motifs de satisfaction de voir certaines actions que nous avons initiées être pérennisées, nous commençons déjà à nourrir quelques craintes pour l'avenir et la gestion de notre ville.

Satisfaction de voir que les marchés-concerts tant décriés ont été maintenus.

Satisfaction de voir que les subventions aux associations, si contestées et décrites comme clientélistes, ont été quasiment toutes renouvelées dans leur intégralité.

Satisfaction de voir deux classes ouvrir dans notre ville, symbole que les actions entreprises précédemment ont concouru à la rendre plus attractive.

Néanmoins, des craintes se font jour.

Craintes de voir la situation financière de la ville se dégrader, avec notamment une explosion des dépenses de personnel en 2014 qui va conduire à un recours massif à l'emprunt.

Craintes concernant nos enfants et l'application de la réforme des rythmes scolaires qui s'éloigne de son objectif initial qui reste le bien-être de l'enfant.

Craintes devant la volonté affichée de ne subventionner que les associations participant activement à la vie de la cité, au risque de pénaliser un grand nombre d'entre elles.

Craintes sur la gouvernance de certaines associations, où le maire s'est arrogé un droit d'ingérence afin d'annuler l'élection du bureau de l'une d'entre elles.

Craintes quant à l'embellissement de notre ville, avec la mise à l'arrêt de quasiment tous les travaux de voirie, qui sont pourtant la condition incontournable de son développement. C'est d'autant plus surprenant que ce fut un sujet majeur de la campagne passée.

C'est cette voix là que nous portons lors des conseils municipaux et la raison pour laquelle nous publions ce journal aujourd'hui. Nous ferons en sorte qu'il soit un rendez-vous régulier avec vous.

**Les élus de l'opposition : Claire Pasut, Gilles Ferreira, Martine Texeira, Antoine Ortiz, Christine Laens, Jean-Claude Dumon, Martine Garrigou**

## Quand le maire veut museler son opposition

Lors du conseil municipal du 17 septembre, et comme la loi l'y oblige, le maire a soumis au vote le règlement intérieur du Conseil municipal. Celui-ci précise notamment les modalités d'expression de l'opposition sur les supports édités par la collectivité. Le maire, craignant l'expression de l'opposition, a choisi de brider au maximum ce droit, comme vous pourrez le constater dans les bulletins municipaux à paraître, dans lesquels nous sera alloué un espace tellement petit qu'il

sera impossible de s'y exprimer. Pire, il s'autorise à exercer un droit de censure sur cet espace, alors même que le Conseil d'Etat précise que « *la commune ne saurait contrôler le contenu des articles qui n'engagent que leurs auteurs.* »

De même, il souhaite limiter la parole en Conseil municipal sur le Débat d'Orientation Budgétaire, débat essentiel puisque c'est là que sont examinés les investissements pour l'année. Au-delà du fait que ces

dispositions sont illégales, elles reflètent à la fois le mépris du maire pour l'opposition, mais aussi la crainte d'être pris en défaut sur des sujets que la fonction de maire appelle à maîtriser.

C'est sans doute aussi ce qui le motive à interdire les débats lors des questions orales en fin de conseil.

Nos propositions d'amendements du règlement intérieur n'ont pas été entendues et bien que ce règlement comporte de nombreux points illégaux, la majorité a fait le choix de le voter en l'état.



### NOUVEAU SITE INTERNET

Retrouvez toute notre actualité sur notre site internet.  
Vous y trouverez de l'actualité, des données décodées, des jeux...  
Retrouvez-nous aussi sur les réseaux sociaux.



[www.saintelivrade.com](http://www.saintelivrade.com)



[/stelivrade](https://www.facebook.com/stelivrade)



[@SainteLivrade](https://twitter.com/SainteLivrade)

# FINANCES : les dettes qu'ils dénoncent sont les leurs !

Alors que les premières mesures se font toujours attendre après six mois de mandat, l'actuelle majorité préfère la polémique à l'action.

En effet, les comptes de la ville sont sains comme l'a indiqué le trésorier public chargé de la tenue des comptes devant le Conseil municipal le 17 septembre 2014 et ne peuvent donc justifier l'immobilisme des nouveaux élus.

A l'inverse, il est nécessaire de rappeler que nous avons hérité d'une ville dans le réseau d'alerte du Trésor public, de dettes plus importantes qu'aujourd'hui, d'une école démolie, d'un parc de véhicules en très mauvais état, de bâtiments et de voirie en très mauvais état, du CAFI à reconstruire, etc. La situation laissée aux nouveaux élus est beaucoup plus confortable !

Vous avez entendu le contraire et vous vous demandez qui dit vrai ?

Les dettes qu'ils dénoncent sont en vérité les leurs ! Le Trésorier public l'a confirmé, la dette a baissé de 600 000 € au cours de notre mandat. C'est donc à tort qu'on nous

reproche la dette de la ville !

De plus, l'emprunt « toxique » Dexia de 3,4M€, et qui court encore pour 24 ans, a été fait en 2007, alors que Mme Geoffroy était première adjointe au maire de l'époque.

Rappelons aussi que l'Etat doit de l'argent pour le CafI et cela depuis 2002 : Mme Geoffroy, M. Borderie, M. Behague... étaient élus majoritaires à cette époque ! Aucune démarche de leur part de 2002 à 2007 pour défendre les intérêts de la commune et des livradais.

Enfin, Les difficultés de trésorerie n'ont rien d'anormal en attendant le versement de dotations de l'Etat ou de subventions !

**Combien de temps ces nouveaux élus comptent-ils masquer leur immobilisme ? La campagne est terminée.**

Plutôt que de rester tournée vers le passé, l'actuelle majorité serait plus inspirée de se mettre au travail, de se saisir du futur et de l'avenir de notre ville, pour laquelle nous attendons toujours les grands projets structurants pour relever les défis de demain.



## PERSONNEL MUNICIPAL: leurs premières mesures coûteuses et choquantes

LE MAIRE FAIT EXPLOSER  
LES FRAIS DE PERSONNEL

+ 270 000€

Alors que notre commune n'a jamais été riche et que le Maire prétend que les finances de la commune sont dans le rouge, l'une de ses premières mesures a été... d'embaucher massivement. **Les dépenses de personnel ont été augmentées de 10%, soit 270 000 € de plus au budget 2014**, alors que les temps sont à l'économie dans toutes les collectivités. C'est désastreux.

Parmi les heureux bénéficiaires des premières mesures d'embauche, on retrouve des époux et épouses d'élus de la nouvelle majorité. Choquant !

Pour notre part, nous n'embauchions jamais les membres de nos familles et nous avons stabilisé les dépenses de personnel pendant 6 ans pour ne pas augmenter les impôts.

## CAFI : la dette de l'Etat

En juillet 1980, une convention est signée entre le Ministère du Travail et la commune de Sainte-Livrade : l'Etat confie la gestion du CafI à la commune, en s'engageant à prendre en charge l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement et aux travaux d'entretien jusqu'au relogement de l'ensemble des résidents.

En 2002 sous le mandat de Gérard Zuttion, l'Etat arrête sa contribution.

Ce n'est que le 24 juillet 2007 que Gérard Zuttion demande une subvention exceptionnelle destinée à couvrir le déficit du budget du CafI, demande qui restera sans réponse.

Ce bref historique permet de se rendre compte que **la dette de l'Etat ne date pas d'hier**. Lorsque nous avons hérité de ce

dossier, nous nous sommes attachés à récupérer ces crédits. Nous avons opté pour la voie de la médiation et mené des interventions incessantes jusqu'à entrer en contact direct avec le cabinet du Premier ministre fin 2013. **Nous poursuivons aujourd'hui encore ces démarches auprès de Matthias Fekl, devenu Secrétaire d'Etat, car notre volonté de défendre les intérêts de Sainte-Livrade est intacte, bien que nous soyons dans l'opposition.**

Avions-nous à notre prise de fonction rejeté l'échec de ces négociations sur nos prédécesseurs ? Non. Nous avons travaillé. Sans polémique. Encore une fois, plutôt que de s'épancher dans de vaines jérémiades sans cesse tournées vers le passé, l'actuelle majorité serait plus inspirée de poursuivre notre travail, afin de récupérer ces crédits essentiels à notre commune.

## REPRÉSENTATIVITÉ

Bien que notre liste ait récolté 47.43% des suffrages, avec 7 sièges sur 29, nous ne pesons aujourd'hui que 24% au sein du conseil municipal. C'est la loi. Mais le maire a fait le choix partisan d'aggraver cette sous-représentation en ne nous accordant qu'un représentant sur six membres dans les commissions où nous ne pesons plus que 16%.

Plus d'infos sur



[www.saintelivrade.com](http://www.saintelivrade.com)

## JUMELAGE : visite sous tension

La visite des Italiens de Bagnaria Arsa aura été entachée de nombreux faits qui laisseront à coup sûr des traces, tant pour l'image de la ville que pour cette amitié vieille de plusieurs années.

**Une élection invalidée avant la venue de la délégation.**

Le maire a fait pression sur le bureau du Comité de jumelage pour mettre cette association à sa botte. Cette décision unilatérale explique sans doute la pauvreté du

programme proposé, privant l'ensemble des adhérents de rencontres avec les invités Italiens.

Venu pour saluer ceux qu'il appelle avant tout ses amis, Lino Foltran, ancien Premier adjoint et ancien membre du Conseil d'administration du Comité de jumelage, s'est vu refuser l'entrée de la salle où se déroulait l'accueil. Incompréhension des Italiens et des adhérents.

**Un film sans le maire actuel de Bagnaria Arsa.** Lors du dîner de clôture, un petit film pour le dixième anniversaire de l'histoire du jumelage a été projeté. Afin de ne pas montrer une seule image de Régis Delsol et

Claire Pasut, le maire a fait le choix de supprimer les six dernières années de l'histoire du jumelage. Outre le sectarisme flagrant et le manquement à la tradition de la continuité républicaine, ce fait du prince a conduit à occulter aussi Christiano Tiussi, l'actuel maire de Bagnaria Arsa, élu après 2008... Nouvelle incompréhension des Italiens et des adhérents.

Nous faisons le vœu que ne se reproduise pas cet amateurisme doublement préjudiciable : pour l'image de la ville et pour nos relations avec les Italiens. Nous faisons aussi le vœu que le nouveau bureau fasse un bon usage de la cagnotte laissée par l'équipe de Monsieur Delsol, soit 23 000 €.

## Subventions aux associations

La nouvelle équipe municipale, alors en campagne, décriait une gestion clientéliste de l'attribution des subventions aux associations. Elle promettait de renverser la table, et d'en assurer une gestion transparente.

Lors du conseil municipal du 18 juin 2014, **85% des subventions étaient reconduites à l'euro près.** Sans doute le gage que leur attribution n'était pas si injustifiée que l'on voulait bien le laisser croire.

Nous resterons vigilants sur tout dérapage quant à leurs attributions futures.

**85%**  
des subventions  
reconduites

## Décisions arbitraires

Le Campestral avait été prévu de longue date sur l'esplanade St Martin. C'était l'un des critères qui avait séduit les organisateurs de ce bal occitan pour venir à Sainte-Livrade. Le maire nouvellement élu, prétextant des raisons de sécurité vu la proximité du Lot, a fait le choix de le déplacer à la salle Charles de Caqueray.

Comment alors comprendre qu'il laisse un public nombreux s'y installer de nuit pour regarder le feu d'artifice ?

Comment comprendre que la paroisse soit autorisée à y célébrer une messe ?

Comment comprendre que les écoles puissent aller y pique-niquer avec leurs élèves ?

Bien que l'esplanade n'ait subi aucun aménagement, il apparaît que le danger s'efface de lui-même selon les utilisateurs ou dès lors que c'est la nouvelle majorité qui impulse les actions...

## ACTION SOCIALE : des mesures incohérentes

**Des enfants pénalisés... ... et des cadeaux distribués dans 25% des foyers !**

Nous avons fait le choix de moduler les tarifs de l'Accueil de loisirs en fonction des revenus des parents, afin de permettre aux familles, même les plus modestes, de profiter de cet équipement que nous avons entièrement rénové. Ce tarif journalier comprenait aussi les sorties et toutes les activités. Nous croyons que la jeunesse doit être une priorité, et qu'une attention particulière doit lui être portée. Comment en effet comprendre qu'un enfant puisse être exclu d'activités qui contribuent à son épanouissement pour la simple raison que ses parents ne sont pas aisés ?



**La nouvelle municipalité facture désormais toutes les sorties ou veillées, en plus du prix journalier.** C'est une mesure qui pénalisera inévitablement les familles les plus modestes ou nombreuses, en abaissant significativement leur pouvoir d'achat. Pire, les premiers touchés seront forcément les enfants, qui se verront privés de l'Accueil de loisirs et donc d'activités éducatives.

Comment comprendre dans ce contexte que le maire ait fait le choix, alors qu'il ne cesse de répéter que la commune a des difficultés financières, de multiplier par dix la distribution de colis de Noël **en supprimant les conditions de ressources** pour leur attribution ?

Sous notre mandature, environ 80 colis de Noël étaient distribués par le CCAS. Là, ce seront 800 colis, soit 25% des foyers ! A ce rythme, notre excédent de 16 000€ laissé dans les caisses du CCAS va être vite dilapidé et il est difficile de ne pas voir de manœuvre dans cette soudaine générosité.

Si nous nous réjouissons pour les bénéficiaires, nous ne pouvons que constater une incohérence profonde dans les choix faits aujourd'hui. **Nous pensons que les aides sociales, et donc l'argent public, ne peuvent être distribués sans distinction aucune, surtout dans un contexte de tensions budgétaires. Le risque à venir est de voir baisser, voir supprimer certaines prestations pour des personnes réellement dans le besoin, ou de voir s'envoler les impôts de tous y compris des plus modestes.**

# MAISON DE CONVALESCENCE : un dossier flou et mal préparé

La décision de l'Etat de classer la ville de Sainte-Livrade comme quartier prioritaire est une chance à saisir pour notre commune, qui aura un accès plus facile aux subventions, notamment pour la rénovation du centre-bourg. Encore faut-il présenter un projet solide. Dans le dossier de candidature, le maire fait un diagnostic assez juste de la situation de notre commune et connu de tous : mauvais état du logement en centre-ville, difficultés à disposer d'une mixité sociale et manque de moyens pour rénover le parc de logements privés.

Pour répondre à ces besoins, que propose le maire ? Une maison de convalescence et la réfection d'une rue. Ainsi, les projets qu'il présente ne résoudront aucun des problèmes qu'il cite lui-même.

De plus, le maire ne semble pas savoir que ce type d'équipement nécessite de rentrer dans un plan établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin d'obtenir un agrément et donc un financement. Ce qui est quand même inquiétant pour un médecin.

Pour ce projet estimé à 1,7 M€, le plan de financement nous a laissés totalement perplexes. Il est prévu des dépenses de personnel, sans que l'on sache la capacité d'accueil de cet établissement. Il est aussi prévu de solliciter

des crédits auprès du Conseil général à hauteur de 30%, alors que ce type de structure ne relève pas de cette collectivité. Par contre, la maire oublie de chiffrer le coût du déplacement des services techniques qui occupent actuellement ce bâtiment.

C'est en conséquence un dossier qui risque fort, en l'état, d'être retoqué. Il illustre malheureusement de manière dramatique les limites de cette nouvelle équipe, peu préparée à exercer ces responsabilités.

## Mairie / CAGV : deux discours

Avec ce projet de maison de convalescence, le maire veut se faire le chantre de la lutte contre la désertification médicale. L'objectif affiché est de « *répondre à un besoin de prise en charge afin de soulager les familles de malades et favoriser indirectement le maintien à domicile.* » N'étant pas à un paradoxe près, en Conseil communautaire, **il a voté contre l'exonération de cotisation foncière pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires** désireux de s'installer sur le territoire villeneuvois en déclarant : « *Les médecins et vétérinaires ne me semblent pas prioritaires pour ce type d'aides.* ». Comprenez qui pourra !



A l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, un site internet permettant aux commerçants de l'ensemble de l'agglomération de vendre leurs produits sur la toile va voir le jour courant novembre 2014.

Outil incontournable, il constituera un vrai axe de développement pour nos commerces, en générant un surplus de trafic dans les magasins.

Les représentants du livradais auraient été plus inspirés d'assister aux réunions de préparation plutôt que d'envoyer le premier adjoint au Maire polémiquer lors de la conférence de presse à laquelle il n'était pas convié.

Pire, le maire et ses colistiers n'ont pas voté ce dossier au Conseil communautaire. Leur attitude est d'autant plus incompréhensible qu'ils prétendaient défendre le commerce durant la campagne.

Ce comportement pourrait à terme isoler notre ville des autres communes de la CAGV.

## Hommage à Gérard Zuttion

Au-delà de nos divergences politiques qui nous ont amenés à avoir des échanges parfois vifs, nous souhaitons ici rendre hommage à Gérard Zuttion. Homme de conviction et engagé, il a œuvré pendant 16 ans comme secrétaire de la mairie, puis comme maire de 2001 à 2008.

La tradition républicaine aurait voulu que nous observions une minute de silence lors du conseil municipal suivant ses obsèques. Cela n'a pas été le cas et nous le regrettons sincèrement.

A sa famille, ses proches, nous adressons nos sincères condoléances.

## ÉCOLES : une attractivité retrouvée

Le meilleur élément de mesure de l'attractivité d'une ville reste sa capacité à attirer de nouvelles familles, se traduisant par de nouvelles ouvertures de classes.

Après notre intervention et celle des associations de parents d'élèves auprès de la Directrice

Académique des Services de l'Education Nationale (Dasen) signalant la progression de nos effectifs, nous avons obtenu deux nouvelles ouvertures de classes : une à l'école Boudard et l'autre à l'école Jasmin.

Ces ouvertures viennent s'ajouter aux trois déjà obtenues au cours de notre mandat, confirmant l'attractivité retrouvée de notre ville. Nous ne pouvons que nous en féliciter.



Fête des écoles